

● OBJET DE LA REUNION

Réunion du comité de pilotage pour le lancement de la mission

● DATE

4 mars 2022

● COLLECTIVITE

Syndicat mixte du Bassin Versant de la Brèche (SMBVB)

● MISSION

Etude de gouvernance relative à l'exercice de la compétence ruissellement à l'échelle de l'unité hydrographique Brèche

● REDACTEUR

Natacha Berlin et Marie Tuffier

Consultantes Espelia

[natcha.berlin@espelia.fr](mailto:natcha.berlin@espelia.fr)

01 44 51 09 73

● VERSION

V1

## 1. Participants

Titre	NOM	Prénom	Collectivité	Contact
Monsieur	TRANNOIS	Florent	Pays de Clermon-tois	<a href="mailto:f.trannois@pays-clermontois.fr">f.trannois@pays-clermontois.fr</a>
Monsieur	BRUYER	Jean-Guy	Mairie Breuil le Vert	<a href="mailto:jean-guy.bruyer@orange.fr">jean-guy.bruyer@orange.fr</a>
Madame	VASSEUR	Lydie	Mairie de Bulles	<a href="mailto:vasseur.lydie.bulles@orange.fr">vasseur.lydie.bulles@orange.fr</a>
Madame	BRAECKE-LAERE	Estelle	Conseil départemental	<a href="mailto:estelle.braeckelaere@oise.fr">estelle.braeckelaere@oise.fr</a>
Monsieur	DESCAUCHE-REUX	Jean-Pierre	Villers Saint Paul	<a href="mailto:jpdavo@laposte.net">jpdavo@laposte.net</a>
Monsieur	BRIGHTON	Jean-Marc	Villers Saint Paul	<a href="mailto:jm.brighton@villers-saint-paul.fr">jm.brighton@villers-saint-paul.fr</a>
Monsieur	SILLIAU	Kévin	AESN	<a href="mailto:silliau.kevin@aesn.fr">silliau.kevin@aesn.fr</a>
Madame	CLAUDE	Hélicia	AESN	<a href="mailto:claud.helicia@aesn.fr">claud.helicia@aesn.fr</a>
Madame	DUFranNE	Hélène	Maire de Nointel	<a href="mailto:dufrannehelene@gmail.com">dufrannehelene@gmail.com</a>
Madame	GALLE	Emilie	CCLVD	<a href="mailto:e.galle@ccl-valleedoree.fr">e.galle@ccl-valleedoree.fr</a>
Madame	BOULAS DRETZ	Sandrine	Maire d'Airion	<a href="mailto:mairie.airion@orange.fr">mairie.airion@orange.fr</a>
Monsieur	VANDE-WALLE	Régis	Maire d'Essuiles	<a href="mailto:essuiles@orange.fr">essuiles@orange.fr</a>
Madame	VILLEMAIN	Angélique	CCLVD	<a href="mailto:a.villemain@ccl-valleedoree.fr">a.villemain@ccl-valleedoree.fr</a>
Madame	ALVES DOS SANTOS	Nathalie	Mairie de Laigneville	<a href="mailto:urbanisme@mairie-laigneville.fr">urbanisme@mairie-laigneville.fr</a>
Monsieur	DEGAUCHY	Gilbert	Adjoint commune Laigneville	<a href="mailto:gilbert.degauchy@SFR.fr">gilbert.degauchy@SFR.fr</a>
Monsieur	SMETRYNS	Guillaume	Reuil sur Brèche	<a href="mailto:guillaumesmetryns@wanadoo.fr">guillaumesmetryns@wanadoo.fr</a>
Monsieur	GUIBON	Patrick	Mairie de Montreuil sur Brèche	<a href="mailto:guibon.patrick@wanadoo.fr">guibon.patrick@wanadoo.fr</a>
Monsieur	GRUEL	Bruno	Maire de La Chaussée	<a href="mailto:mairie.lachaussee.duboisdecu@orange.fr">mairie.lachaussee.duboisdecu@orange.fr</a>
Monsieur	DUMAS	Joseph	Adjoint Rémécourt	<a href="mailto:josephdumas60@gmail.com">josephdumas60@gmail.com</a>
Monsieur	OUESLATI	Walid	Responsable Développement durable Mairie Clermont	<a href="mailto:walid.oueslati@mairie-clermont.fr">walid.oueslati@mairie-clermont.fr</a>
Monsieur	MARAZANOF	Jean-Paul	Baillevall	<a href="mailto:jean-paul-marazanoff@orange.fr">jean-paul-marazanoff@orange.fr</a>
Monsieur	BALLINER	Thierry	Liancourt	<a href="mailto:thierry.balliner@free.fr">thierry.balliner@free.fr</a>
Monsieur	FUMAROLI	Geoffrey	CCPP	<a href="mailto:g.fumaroli@cc-plateaupicard.fr">g.fumaroli@cc-plateaupicard.fr</a>
Monsieur	DE BEULE	Olivier	CCPP	<a href="mailto:olivier.debeule@wanadoo.fr">olivier.debeule@wanadoo.fr</a>
Monsieur	FERREIRA	Olivier	SMBVB	<a href="mailto:oli.ferreira@wanadoo.fr">oli.ferreira@wanadoo.fr</a>
Monsieur	MENVIELLE	Erwan	SMBVB	<a href="mailto:erwan.menvielle@smbvbreche.fr">erwan.menvielle@smbvbreche.fr</a>
Madame	BERLIN	Natacha	ESPELIA	<a href="mailto:natacha.berlin@espelia.fr">natacha.berlin@espelia.fr</a>
Madame	TUFFIER	Marie	ESPELIA	<a href="mailto:marie.tuffier@espelia.fr">marie.tuffier@espelia.fr</a>

## 2. Objet de la réunion

Présentation de la mission « Etude de gouvernance relative à l'exercice de la compétence ruissellement à l'échelle de l'unité hydrographique Brèche » :

- Présentation d'Espelia
- La compétence ruissellement en quelques mots
- Contexte : Le bassin versant de la Brèche
- Déroulement de la mission et premières étapes

Voir le support de présentation joint à ce compte-rendu.

## 3. Réactions sur le décryptage juridique de la compétence ruissellement et le contexte

Le risque de ruissellement et coulée de boue se traduit le plus souvent par des phénomènes ponctuels et localisés, principalement en aval du bassin versant. Des communes et EPCI ont évoqué les phénomènes qu'ils ont pu subir et les démarches en cours.

- La commune de Nointel et l'EPCI du Liancourtois ont précisé être concernés par ces phénomènes qui constituent une problématique récurrente lors de fortes précipitations. Nointel pointe ses grosses difficultés à intervenir sur le foncier forestier privé qui semble être à l'origine de ces ruissellements.
- L'EPCI du Liancourtois a attiré l'attention sur le fait qu'il faut avant tout identifier des pistes d'actions en amont des zones de ruissellement.

Dans ce contexte, les financeurs (agence de l'eau Seine-Normandie - AESN et Conseil Départemental de l'Oise), qui sont de plus en plus sollicités sur ces questions (et sur des montants de plus en plus élevés), souhaitent mieux planifier les dépenses à venir, d'où cette étude.

- Pour mémoire, l'AESN peut aider financièrement sur les questions de ruissellement si l'objectif est de protéger les milieux aquatiques et humides.

L'agence rappelle que le budget consacré à la problématique ruissellement bénéficie d'une forte augmentation dans la récente révision du 11<sup>e</sup> programme (+60%).

Le Département a rappelé l'existence d'aides à destination des communes afin de cofinancer études et travaux. L'assistance technique départementale (ATD) permet quant à elle de porter un diagnostic sur une problématique locale et d'esquisser les actions à entreprendre. Au titre de l'ATD, le Département a mis en place une cellule d'assistance technique à l'entretien des rivières (CATER). Depuis 2018, cette cellule propose une mission d'assistance au ruissellement et à l'érosion (MARE). Le Département peut intervenir à des échelles « topographiques » (plus petites que les échelles bassin versant).

Le Département affirme par ailleurs qu'il est indispensable d'effectuer un travail en amont pour que les actions mises en place ne soient pas seulement ponctuelles et localisées (« saupoudrement d'aménagements »), mais qu'elles puissent bénéficier à un ensemble de communes.

Les liens avec les zonages pluviaux et les SGEP (schéma de gestion des eaux pluviales - obligatoire dans le cadre de la réalisation du PLUI), ont été évoqués. Il sera intéressant de mettre en avant dans le diagnostic les territoires qui mènent des études à ce sujet ou les ont terminées.

Pour rappel, le zonage pluvial est une obligation réglementaire déterminée par l'article L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, applicable à la collectivité compétente en matière de gestion des

eaux pluviales urbaines. Ce zonage est l'aboutissement de l'étude du Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales. Il peut devenir opposable et trouve sa force réglementaire lorsqu'il est annexé au PLU adopté après enquête publique.

## 4. Réactions sur la mission ruissellement et son transfert

Il est rappelé que toutes les hypothèses sont envisageables et pourront être étudiées. L'étude peut aboutir à un statut quo (la compétence reste communale) comme à un transfert de la compétence (aux EPCI, au syndicat) et de nombreuses hypothèses hybrides sont par ailleurs possibles.

Il a été rappelé que si un EPCI transfère la compétence ruissellement (après que ses communes lui aient transféré) à l'Entente Oise Aisne il doit obligatoirement lui transférer la compétence PI également.

Plusieurs participants ont mis l'accent sur la nécessaire solidarité territoriale en matière de ruissellement.

Des interrogations portent également sur le nombre d'ETP mobilisés actuellement sur la problématique du ruissellement sur le territoire. Le SMBVB a exprimé son souhait que l'AESN finance des animateurs ruissellement afin d'aider à mettre en œuvre des actions pour gérer cette problématique.

Plusieurs personnes ont exprimé leur difficulté à cerner la limite entre ruissellement urbain et rural, et inondation.

Par ailleurs les difficultés de maîtrise d'ouvrage ont été soulevées : difficulté d'agir sur des zones où les collectivités ne sont pas propriétaires (terrains privés, notamment agricoles) pour la mise en œuvre d'actions pour lutter contre le phénomène de ruissellement.

## 5. Réactions sur la liste des organismes qui seront interviewés dans le cadre de cette mission

→ Il est prévu de rencontrer chacun des 7 EPCI : il est suggéré qu'elles invitent leurs communes à cet échange.

→ Il a été rappelé l'importance de consulter la DDT dans le cadre de cette étude (ce qui est prévu).

→ Certains s'interrogent sur l'association du monde agricole à cette étude : il a été suggéré que la Chambre d'Agriculture soit associée.

## 6. Réactions sur le calendrier

Espelia explique que le calendrier présenté, avec une mission qui se termine en février 2023, permettra de prendre le temps nécessaire pour aboutir à une décision consensuelle, et que toutes les options d'organisation répondant aux attentes des acteurs seront étudiées.

## 7. La suite

Espelia prend contact avec les différentes structures pour organiser les entretiens qui auront lieu courant avril.